



Flash infos

Spécial zone 30 km/h

Un arrêté du Maire d'octobre 2023 a mis en place une zone 30 km/h, dont le périmètre couvre la totalité de la rue du bourg et de la Chaussée d'Erpent, du carrefour D 9/D 602 au rond-point D 602/D 135.

L'objectif est d'améliorer la sécurité de tous, piétons, cyclistes et véhicules motorisés par une réduction de la vitesse.

Dans un premier temps, une période de test a été organisée avec la mise en place de panneaux 30 km/h et de chicanes provisoires matérialisées par des bottes de foin, à un coût minimum.

Un « cahier des doléances » a été mis à disposition au secrétariat de mairie pour permettre aux habitants de Régnié-Durette de donner leurs avis. Avis qui ont également été formulés par courrier et mail. Au total, ce sont 25 remarques écrites dans le cahier de doléances, 5 sur papier libre et 2 mails.

Certaines observations sont très positives et soutiennent l'objectif de sécurité et de réduction de vitesse.

D'autres sont plus réservées notamment sur les chicanes et leur localisation. Des propositions alternatives sont parfois suggérées.

Par ailleurs, une pétition remise à la mairie fin février, a été signée par 104 personnes dont 19 ne résident pas à Régnié-Durette.

Cette pétition ne remet pas en cause le principe de la zone trente mais s'oppose aux chicanes considérées comme dangereuses et mal placées. L'installation de dos d'âne, plateaux surélevés, coussins berlinois est proposée.

A noter que la municipalité a aussi reçu des demandes d'habitants de la commune souhaitant la réduction de la vitesse dans les hameaux.

Le conseil municipal du 4 mars 2024 soutient unanimement le projet de zone 30 km/h.

Pour assurer une réduction effective de la vitesse et la sécurité des personnes dans le village, la mise en place de panneaux 30 km/h est insuffisante et doit être complétée par d'autres dispositifs.

La solution de dos d'âne, plateaux surélevés ou coussins berlinois a été examinée. Elle a l'inconvénient d'être coûteuse, d'être irréversible et d'être une source de nuisances pour les riverains.

En tenant compte des observations qui ont été faites, le conseil retient l'option des chicanes dont la localisation va être ajustée. Elles vont être matérialisées de façon peu coûteuse et flexible par du marquage au sol, sans bordures fixes. Les panneaux de sens de priorité seront installés sur le bord de la chaussée. Des balises blanches sont aussi prévues.

Cette mise en place se fera comme détaillé page 2 à 4 et permettra une amélioration sensible par rapport au dispositif précédent.

L'aménagement de la partie centrale entre la mairie et la boulangerie est prévu dans un troisième temps. Ce nouveau projet de réaménagement du cœur de village, des trottoirs, de la place de l'église, du renouvellement du mobilier urbain nécessitera une étude préalable approfondie et l'obtention de subventions.

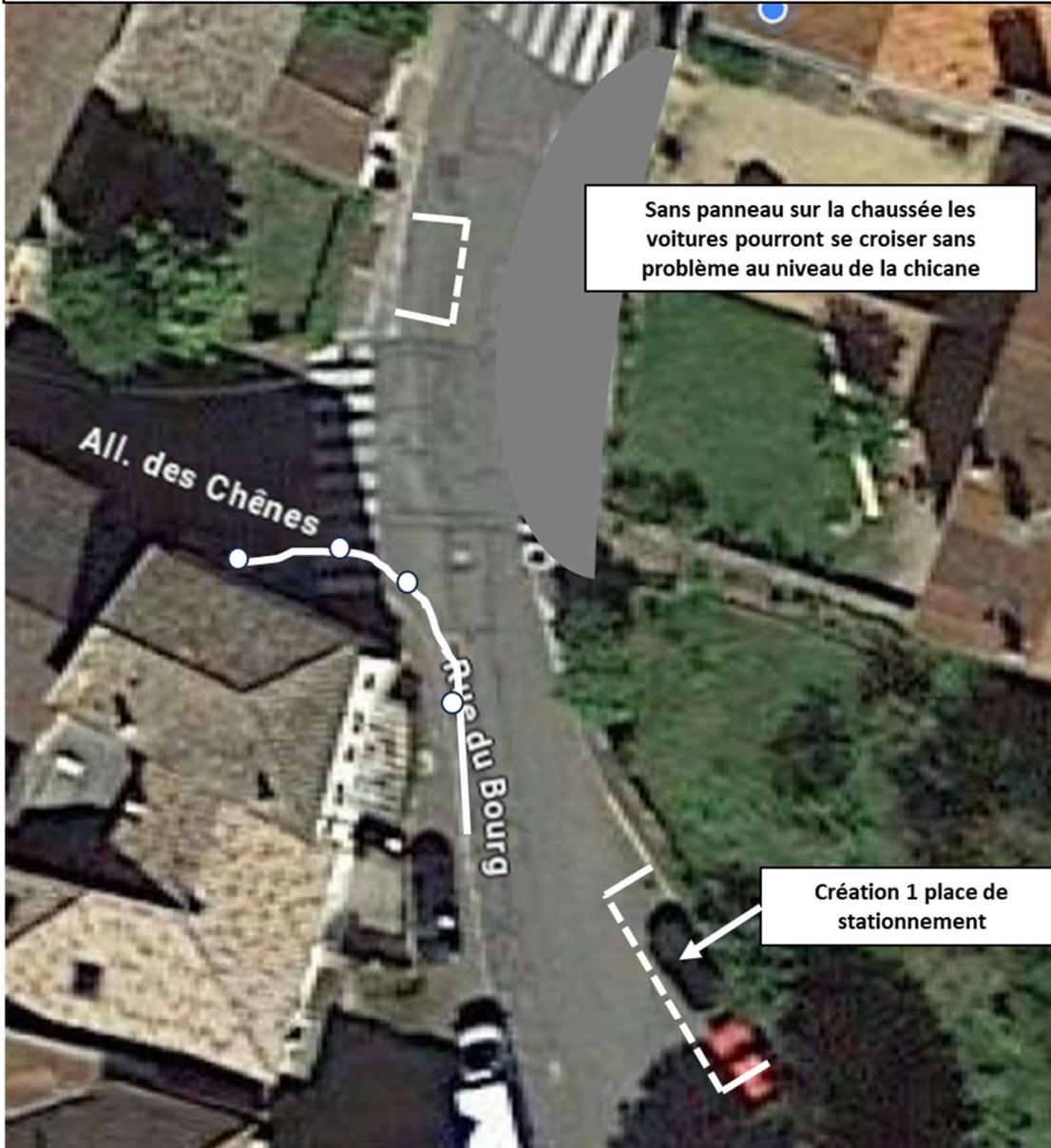
Rue du Bourg : du carrefour D 9/D 602 à la rue Alexandre Poidebard

Maintien de la chicane avec 3 places de stationnement : marquage au sol et installation de balises blanches.

Sécurisation du chemin piétonnier par la pose de balises blanches.



Intersection rue du Bourg et allée des Chênes



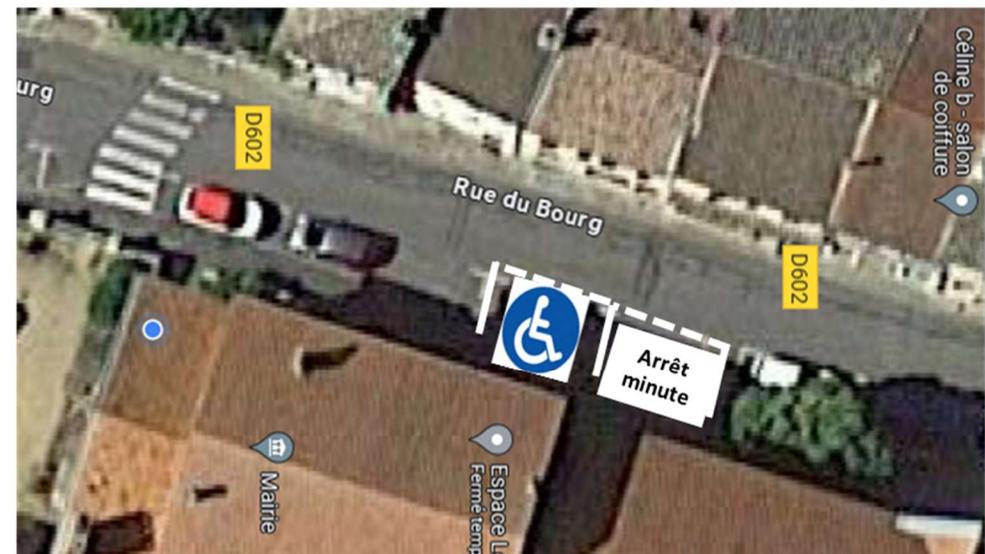
Prolongation du chemin piétonnier jusqu'au passage piéton situé en haut de l'allée des chênes et sécurisation du virage par l'installation de balises blanches.

Maintien de la chicane (marquage au sol et balises blanches) mais le croisement des voitures sera facilité par l'installation des panneaux de signalisation sur les mâts existants (et non plus sur la route).

Il est également envisagé de créer 1 place de stationnement à l'intersection de la rue Alexandre Poidebard, sous couvert que cette dernière ne gêne pas la circulation.

Devant la mairie

Création d'une place handicapée et d'une place arrêt minute pour les personnes venant en mairie effectuer leurs démarches administratives.



Partie haute



Chicane avec 1 ou 2 place(s) de stationnement

Boulangerie

Chaussée d'Erpent : de la boulangerie au rond point D 602/D 135

Toujours dans un souci de réduire la vitesse de circulation des véhicules, une nouvelle chicane va être créée sur la partie haute de la chaussée d'Erpent. Concrètement une des zones de stationnement à gauche va être déplacée à droite (voir photo de gauche).

Enfin la chicane sur la partie basse de la chaussée d'Erpent, trop proche de l'intersection, va être installée plus haut dans la rue (voir photo ci-dessous).

Partie basse : la chicane sera reculée



Chicane avec 1 place de stationnement